

N° 2020/036
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du **21 septembre 2020**

Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 21 septembre 2020 à 19 heures 30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. JEANNE Jean-Pierre

M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	
M. ALLIER Jérôme	Mme CLOEZ Sonia
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Vincent	Mme LÉVÉQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	
M. HERNANDEZ Guy	Mme VALLIER France
M. LEFEBVRE Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents avant donné procuration

M. **AUBERT** Michel a donné procuration à Mme **GIGON** Christine.

Mme **CHIVELAS** Brigitte a donné procuration à M. **JEANNE** Jean-Pierre

Absente

Mme **NURY** Cassandra

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

*Mme **GAGNARD** Céline a été élue secrétaire de séance.*

DELIBERATION N° 02-21/09/2020

APPROBATION COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 29/06/2020 ET DU 10/07/2020

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire propose l'adoption des comptes rendus des séances du 29 juin 2020 et du 10 juillet 2020. Il rappelle que les comptes rendus ont été affichés à la mairie et qu'ils ont été publiés sur le site de la commune.

Chaque élu en a été destinataire (par mails des 10 et 16/07/2020).

Madame **CLOEZ** Sonia a demandé une modification de ses propos tenus au conseil du 29 juin 2020 relatifs à une intervention dans les questions diverses : « *On comprend que vous êtes ouverts aux propositions mais existe-il une méthodologie de travail, à remplacer par il existe une méthodologie de travail pour faire participer des personnes extérieures ainsi que des formations* ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 17 voix pour, 1 abstention (M. **DEDIDIER** Sylvain, nouvel élu ne prend pas part au vote n'étant pas élu lors de ces séances) :

- **approuve les comptes rendus des séances des conseils municipaux en date du 29 juin (en tenant compte de la rectification demandée par Mme **CLOEZ** Sonia) et du 10 juillet 2020.**



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700720-20200921-2020_036-DE

